



Management des conflits en Ituri (RDC) : violence armée, accès aux ressources minières et gouvernance hybride

Samuel NYAKU ARIBHO

Enseignant, Université CEPROMAD (RDC)

ZEBUANDRA MANDUGBA Samuel

Aspirant doctorat, Université de Kinshasa (RDC)

Digital Object Identifier (DOI): <https://doi.org/10.5281/zenodo.21034382>

Résumé: La province de l'Ituri, (RDC), est confrontée depuis trois décennies à des violences armées cycliques liées à l'exploitation des ressources minières et à la faiblesse des institutions étatiques¹. Malgré de multiples accords de paix, programmes de désarmement et l'état de siège instauré en 2021, la paix durable reste hors d'atteinte. Cette étude analyse le management des conflits en articulant les actions des autorités locales et nationales avec les pratiques communautaires endogènes. À partir d'une méthodologie qualitative (90 entretiens semi-directifs, 6 focus groups, observations sur sites miniers) menée en 2026 à Bunia, Djugu, Irumu, Mambasa et Mahagi, nous montrons que l'articulation actuelle est très fragmentée, que les modèles importés sont inadaptés et que des obstacles structurels (historiques, économiques, politico-administratifs, transfrontaliers) limitent l'efficacité des interventions². Nous proposons une stratégie intégrée combinant décentralisation des financements, reconnaissance du droit coutumier, zones minières négociées et comités mixtes de paix. L'article conclut que la paix durable en Ituri ne peut venir d'en haut mais d'une hybridation négociée avec les communautés locales.

Mots clés : management des conflits, ressources minières, groupes armés, gouvernance hybride

Summary: The province of Ituri, in the eastern Democratic Republic of Congo, has experienced cyclical armed violence for three decades, linked to the exploitation of mineral resources and the weakness of state institutions³. Despite multiple peace agreements, disarmament programs and the state of siege instituted in 2021, sustainable peace remains out of reach. This study analyzes conflict management by articulating the actions of local and national authorities with endogenous community practices. Based on a qualitative methodology (90 semi-structured interviews, 6 focus groups, observations on mining sites)

¹ Sur les cycles de violence en Ituri et le rôle des ressources minières, voir Vlassenroot & Raeymaekers (2004) ; Stearns (2012) ; ainsi que le rapport d'experts des Nations Unies cité par Wembi et al. (2024, p. 3048).

² Les données qualitatives présentées dans cet article sont issues d'une enquête de terrain menée de mars à mai 2026 dans le cadre d'un mémoire de DEA à l'Université de Kinshasa (Nyaku Aribho, 2026).

³ Sur les cycles de violence en Ituri et le rôle des ressources minières, voir Vlassenroot & Raeymaekers (2004) ; Stearns (2012) ; ainsi que le rapport d'experts des Nations Unies cité par Wembi et al. (2024, p. 3048).

conducted in 2026 in Bunia, Djugu, Irumu, Mambasa and Mahagi, we show that the current articulation is very fragmented, that imported models are unsuitable and that structural obstacles (historical, economic, politico-administrative, cross-border) limit the effectiveness of interventions⁴. We propose an integrated strategy combining decentralization of funding, recognition of customary law, negotiated mining zones and joint peace committees. The article concludes that sustainable peace in Ituri cannot come from above but from a negotiated hybridization with local communities.

Keywords: conflict management, mineral resources, armed groups, hybrid governance

INTRODUCTION

La province de l'Ituri, située dans l'Est de la RDC, constitue depuis la fin des années 1990 l'un des épicycles de la violence armée en Afrique centrale. Cette région a connu deux grandes phases de conflits intercommunautaires : la première entre 1999 et 2003, opposant principalement les communautés Hema et Lendu, et la seconde à partir de 2017, marquée par la résurgence des violences impliquant notamment la milice CODECO (Coopérative pour le développement du Congo) et les FRPI (Force de résistance patriotique de l'Ituri)⁵. Ces cycles de violence ont causé des dizaines de milliers de morts et des déplacements massifs de populations.

L'Ituri est également l'une des provinces les plus riches en ressources minières de la RDC. L'or, le coltan et le diamant y sont exploités de manière artisanale sur de nombreux sites, notamment à Mongwalu, Nizi et Adida⁶. Cette richesse naturelle attire une pluralité d'acteurs : groupes armés, exploitants artisanaux, autorités locales, opérateurs économiques et réseaux transfrontaliers. La compétition pour le contrôle des gisements et des circuits de commercialisation alimente directement les violences, transformant les ressources minières en un facteur structurel de conflictualité⁷.

Malgré la signature de multiples accords de paix – l'Accord de Lusaka (1999), le Dialogue intercongolais (2002) et l'Accord global et inclusif de Pretoria (2003) – ainsi que l'instauration de l'état de siège par le président Félix Tshisekedi en mai 2021 dans les provinces du Nord-Kivu et de l'Ituri, la paix durable reste hors d'atteinte⁸. Les interventions militaires internationales (notamment l'opération Artémis de l'Union européenne en 2003) et les programmes de désarmement, démobilisation et réintégration (DDR) n'ont pas produit les effets escomptés.

⁴ Les données qualitatives présentées dans cet article sont issues d'une enquête de terrain menée de mars à mai 2026 dans le cadre d'un mémoire de DEA à l'Université de Kinshasa (Nyaku Aribho, 2026). La méthodologie détaillée est exposée dans la section 2 de l'article.

⁵ Sur les cycles de violence en Ituri, voir Vlassenroot & Raeymaekers (2004) ; Stearns (2012) ; et le rapport de l'International Crisis Group (2023).

⁶ L'importance économique de l'or à Mongwalu est documentée par les rapports d'experts des Nations Unies cités dans Wembi et al. (2024, p. 3048).

⁷ Le Billon (2001) analyse le lien entre ressources naturelles et conflits armés. Pour le cas congolais, voir Stearns (2012) et les rapports du Groupe d'experts de l'ONU

⁸ Vircoulon (2021) dresse un bilan critique de l'état de siège en Ituri. Voir aussi Ebuteli (2022).

La littérature Sur l'Ituri s'organise autour de trois axes : les héritages historiques et fonciers (Lobho, Vlassenroot) les incitations économiques liées aux ressources (Collier, Le Billon) et l'évaluation des mécanismes de résolution (Vircoulon, ICG)⁹.

De manière systématique ces trois dimensions – causes historiques et institutionnelles, logiques économiques d'accès aux ressources, et évaluation des mécanismes de résolution. C'est précisément dans cet espace de recherche encore peu balisé que se situe notre contribution.

La problématique centrale de cette étude peut être formulée ainsi : comment le management des conflits peut-il articuler les actions des autorités locales, nationales et internationales avec les pratiques communautaires pour réduire durablement les violences armées en Ituri, en particulier celles liées à l'accès aux ressources minières ?

Notre hypothèse principale est que l'efficacité du management des conflits dépend de la capacité à coordonner les dispositifs formels (état de siège, programmes DDR, justice officielle) et les mécanismes informels (médiation coutumière, rites de réconciliation, régulation locale des mines). En l'absence de cette coordination, les interventions verticales renforcent la méfiance et l'économie de guerre.

Pour vérifier cette hypothèse, nous avons mené une enquête qualitative approfondie entre mars et mai 2026 dans la ville de Bunia et les territoires de Djugu, Irumu, Mambasa et Mahagi. Nous avons réalisé 90 entretiens semi-directifs auprès de cinq catégories d'acteurs (autorités, forces de sécurité, chefs coutumiers, société civile, ex-miliciens, creuseurs). Six focus groups et des observations directes sur trois sites miniers (Mongwalu, Nizi, Adida) ont complété le dispositif. L'analyse thématique de contenu a été privilégiée, avec triangulation des sources et des méthodes¹⁰.

1. ARTICULATION ÉTAT-COMMUNAUTÉS ET COHÉSION SOCIALE

1.1. Gouvernance territoriale : disparités et défis

L'autorité provinciale de l'Ituri, dirigée par un gouverneur, dispose théoriquement de compétences étendues en matière de sécurité, d'administration du territoire et de coordination des actions de paix. Toutefois, les entretiens de terrain révèlent un écart significatif entre les discours officiels et la perception des populations. Sur les 90 personnes enquêtées, 80 % estiment que l'action du gouverneur reste « invisible » hors de la ville de Bunia. Un creuseur du site aurifère de Mongwalu (territoire de Djugu) déclare : « Depuis que le général Luboya est à Bunia, on n'a vu aucun agent de son bureau venir ici. Les miliciens CODECO nous taxent toujours »¹¹.

Les administrateurs de territoire, échelons intermédiaires entre la province et les chefferies, bénéficient d'une meilleure connaissance locale, mais leur action est jugée très inégale selon les zones. Dans le territoire de Djugu, la quasi-totalité des creuseurs interrogés affirment que l'administrateur n'a jamais visité un site minier en 2024. En revanche, dans le territoire de Mahagi, des réunions trimestrielles entre l'administrateur et les chefs coutumiers

⁹ Lobho Lwa Djugudjugu (1995) ; Samba Kaputo (1997) ; Vlassenroot & Raeymaekers (2004) ; Lemarchand (2009).

¹⁰ La méthodologie détaillée est exposée dans Nyaku Aribho (2026, mémoire de DEA, Université de Kinshasa).

¹¹ Entretien avec un creuseur, Mongwalu, mars 2026. Voir aussi Thinking Africa (2021) sur l'hypertrophie du centre en Ituri.

sont régulièrement organisées, ce qui contribue à une moindre conflictualité¹². Cette disparité géographique de l'autorité étatique constitue un obstacle majeur à l'articulation des actions de management des conflits.

Parmi les obstacles récurrents, la corruption occupe une place centrale. 82 % des enquêtés citent la corruption comme un frein à une gestion efficace des conflits. Les pots-de-vin sont exigés pour quasiment toute interaction avec l'administration : enregistrement d'une plainte, délivrance d'un permis, intervention d'un agent.

1.2. Forces de sécurité : entre protection et prédation

Les Forces armées de la RDC (FARDC) sont déployées sur les principaux sites miniers (Mongwalu, Nizi, Adida) ainsi que sur les axes routiers stratégiques. Leur mission officielle, définie par l'état de siège, est de neutraliser les groupes armés et de protéger les populations civiles. Cependant, 60 % des enquêtés dénoncent des comportements de prédation et de collusion avec les milices. Un ex-combattant FRPI démobilisé à Irumu affirme : « Les militaires prennent leur part de l'or. Ils disent qu'ils protègent, mais ils négocient avec les miliciens la nuit »¹³.

La Police nationale congolaise (PNC) est, quant à elle, quasiment absente des zones rurales. À Bunia, la majorité des commerçants interrogés affirment que la PNC intervient rarement dans les conflits fonciers ou miniers, et qu'elle est perçue comme corrompue. Cette absence d'une police de proximité est une cause majeure de l'impunité et de l'aggravation des conflits miniers.

1.3. Programmes DDR : espoir et désillusion

Le Programme de Désarmement, Démobilisation, Relèvement Communautaire et Stabilisation (P-DDRCS), relancé en 2022, visait à désarmer durablement les combattants. Selon des chiffres officiels, plus de 1 400 ex-combattants ont adhéré au processus en Ituri entre janvier et septembre 2025. Pourtant, sur 10 ex-miliciens interrogés (anciens CODECO et FRPI), 6 avouent avoir repris les armes ou être menacés de le faire en raison de la précarité de leur réinsertion. Un ex-CODECO de Djugu témoigne : « On m'a donné 200 dollars à la sortie. Puis plus rien. Mes frères sont encore dans la brousse. Si on ne me donne pas de travail ou de terre, je retourne »¹⁴.

Les causes de ces échecs sont multiples : financement insuffisant de la réinsertion, corruption dans la mise en œuvre, et absence de coordination avec les autorités coutumières. Aucun des enquêtés n'a pu citer un exemple réussi et durable de réinsertion d'un ex-milicien dans un métier civil.

1.4. Pratiques communautaires endogènes

Dans l'ensemble des zones enquêtées, la première instance saisie en cas de conflit interpersonnel (vol, blessure, dispute foncière ou minière) reste le chef de village, le notable ou le conseil des sages. 76 % des enquêtés affirment que la justice coutumière est plus rapide,

¹² Entretien avec un notable, Mambasa, avril 2026. Comparer avec Tshumbu Gboro et al. (2022) sur l'efficacité variable des administrateurs.

¹³ Entretien avec un ex-combattant FRPI, Irumu, avril 2026. Voir aussi le rapport d'experts des Nations Unies (2025) sur la collusion entre FARDC et milices

¹⁴ Entretien avec un ex-CODECO, Djugu, avril 2026. Les taux de reprise des armes sont analysés par Thinking Africa (2025).

plus accessible et moins coûteuse que la justice officielle. Un notable de la chefferie de Walendu-Pitsi (Djugu) explique : « Quand deux familles se battent pour un filon d'or, je réunis les sages. On délimite les parcelles avec des pierres et un sacrifice de chèvre. Personne ne va au tribunal »¹⁵.

Plusieurs rites de réconciliation traditionnelle sont encore pratiqués. Trois rites dominant : le gola (Lendu, sacrifice de chèvre), le lewe (Hema, purification par l'eau), le gomo (Alur, échange de bétail). Ces pratiques bénéficient d'une légitimité locale indéniable car elles sont rapides, gratuites (ou de coût modique en nature) et prennent en compte les relations sociales¹⁶.

1.5. Cohésion sociale : contraste Djugu / Mahagi

La cohésion sociale est gravement endommagée à Djugu. Les mariages mixtes entre Hema et Lendu ont presque disparu, les marchés sont devenus ethniquement séparés, et la méfiance est généralisée. Un déplacé originaire de Drodro témoigne : « Avant 2017, on commerçait ensemble, on se mariait. Maintenant, on ne se salue même plus »¹⁷.

À l'opposé, le territoire de Mahagi offre un contraste saisissant. Ici, les relations intercommunautaires (Alur majoritaires, Hema minoritaires, Lendu très minoritaires) sont beaucoup plus pacifiées. Les comités mixtes de paix associant toutes les ethnies se réunissent régulièrement, et les rites de réconciliation inter-ethniques (notamment le gomo) sont maintenus. Un notable Alur explique : « La paix se construit tous les jours. Ici, on a gardé l'habitude de se parler »¹⁸.

L'enseignement de cette comparaison est clair : la médiation inter-chefferies régulière, l'inclusion des femmes dans les instances de médiation et l'organisation de cérémonies rituelles élargies sont des leviers efficaces pour renforcer la cohésion sociale. Le management des conflits ne peut se réduire à des interventions ponctuelles ; il doit viser la reconstruction des liens sociaux entre communautés¹⁹.

2. ADAPTATION DES STRATÉGIES ET OBSTACLES STRUCTURE

2.1. Inadaptation des modèles importés

Comme vu en introduction, 74 % des enquêtés jugent l'état de siège inefficace »²⁰. Un habitant du territoire de Djugu déclare : « On nous a dit que l'état de siège allait chasser les milices. Au lieu de ça, on a vu plus de barrages, plus de taxes illégales par les militaires, et les milices sont toujours là »²¹.

L'économie politique de l'aide génère des effets pervers bien documentés. D'abord, une concurrence malsaine entre ONG locales pour l'obtention de subventions, qui

¹⁵ Entretien avec un notable, Walendu Pitsi, avril 2026. Sur la légitimité de la justice coutumière, voir IPIS (2023).

¹⁶ Ces rites sont documentés par Mabaya B. (2019) et par des monographies anthropologiques sur la région.

¹⁷ Entretien avec un déplacé, site de Drodro, mars 2026. OCHA (2025) note la baisse des mariages mixtes à Djugu.

¹⁸ Entretien avec un notable Alur, Mahagi, avril 2026.

¹⁹ Sur la résilience communautaire, voir la littérature sur la gouvernance hybride (Boege et al., 2009 ; Mac Ginty, 2010).

²⁰ Entretiens de terrain, mars-avril 2026. Voir aussi Ebuteli (2022) sur le bilan négatif de l'état de siège.

²¹ Entretien avec un habitant de Djugu, avril 2026.

fragmente la société civile. Ensuite, une dépendance à l'aide : certains chefs coutumiers ne viennent aux réunions que si une enveloppe leur est versée. Enfin, la marchandisation de la paix pousse certains acteurs à exagérer les tensions pour justifier la poursuite des financements. Un agent du PNUD à Bunia (anonyme) admet : « Si on dit que la paix est revenue, les bailleurs partent. Donc on continue à décrire la situation comme très tendue, même quand ça va un peu mieux »²².

Pour une véritable adaptation aux réalités locales, cinq conditions sont nécessaires : (1) décentraliser les financements vers les acteurs locaux (chefferies, comités de paix) ; (2) intégrer systématiquement les rites coutumiers (gola, lewe, gomo) dans les programmes de paix ; (3) former les agents de l'État et des ONG aux réalités historiques, culturelles et minières de l'Ituri ; (4) réduire l'ingérence des expatriés au profit d'un renforcement réel des capacités locales ; (5) instaurer des mécanismes de suivi-évaluation participatifs incluant les bénéficiaires finaux²³.

2.2. Régulation défaillante des ressources minières

L'accès aux ressources minières (or, coltan) est un facteur central des conflits armés en Ituri. Les groupes armés (CODECO, FRPI, ADF) contrôlent partiellement les sites d'exploitation artisanale, imposent des taxes illégales aux creuseurs et tirent des revenus substantiels du trafic de minerais. Selon un rapport d'experts des Nations Unies, l'or de l'Ituri génère au moins 140 millions de dollars américains par an pour les groupes armés et les réseaux criminels associés²⁴. Un creuseur de Mongwalu détaille : « On paie 2 000 francs congolais par jour à CODECO, 2 000 francs aux FARDC, 500 francs au chef de terre. Sur un bon jour, on gagne 5 000 francs (environ 2,5 USD). Il reste 3 700 francs. Si on ne paie pas, ils nous frappent ou nous chassent »²⁵.

Les dispositifs de certification (ITSCI, RCI) sont jugés très inefficaces. Sur 10 creuseurs interrogés, 8 n'ont jamais entendu parler de l'ITSCI ou de la certification.

Face à ces constats, nos enquêtés et la littérature proposent plusieurs pistes pour une régulation plus efficace. La première est la création de zones minières artisanales négociées (ZMAN) : l'État délimite des périmètres avec l'accord des chefs coutumiers et des creuseurs, qui s'engagent à reverser une part de la production (par exemple 5 %) à un fonds local de paix. La deuxième est la redistribution obligatoire des redevances minières (actuellement 0,3 % du chiffre d'affaires des exploitants) aux entités territoriales de base (chefferies, groupements). La troisième est la mise en place de comités de vigilance miniers communautaires, composés de creuseurs, de chefs coutumiers et de jeunes, chargés de surveiller les taxes illégales et de signaler les trafics. La quatrième est le renforcement des contrôles aux frontières pour lutter contre la contrebande vers l'Ouganda et le Soudan du Sud²⁶.

2.3. Obstacles structurels à l'efficacité

²²Entretien avec un agent du PNUD (anonyme), Bunia, mars 2026. Sur les effets pervers de l'aide, voir Pole Institute (2022).

²³ Ces conditions sont détaillées dans la littérature sur le peacebuilding participatif (Mac Ginty, 2010 ; Boege et al., 2009).

²⁴ Rapport d'experts des Nations Unies (septembre 2025), cité par Wembi et al. (2024, p. 3048).

²⁵ Entretien avec un creuseur, Mongbwalu, mars 2026.

²⁶ Ces propositions sont issues des entretiens avec des creuseurs, des chefs coutumiers et des agents de la société civile (mars-avril 2026).

Quatre catégories d'obstacles structurels limitent l'efficacité du management des conflits en Ituri.

- *Obstacles historiques et mémoriels.*

Les cycles de violence non résolus (1999-2003, 2017 à aujourd'hui) ont laissé des traumatismes collectifs vifs. La politisation des identités ethniques par les élites locales entretient la méfiance entre communautés. L'absence de justice transitionnelle crédible impunité quasi-totale des chefs de guerre, certains étant même intégrés dans l'armée ou l'administration alimente les vengeances et la reproduction des violences²⁷.

- *Obstacles économiques et miniers.*

L'économie de guerre est un système auto-entretenu où les milices se financent par l'or et le coltan. La prédation ne se limite pas aux seuls groupes rebelles : des éléments des FARDC, des acteurs étrangers (trafiquants ougandais, groupes armés venus du Soudan du Sud) participent également à l'exploitation illicite. Le blanchiment des minerais dans les chaînes internationales d'approvisionnement reste facile, les dispositifs de certification étant aisément contournés²⁸.

- *Obstacles politico-administratifs.*

La faiblesse de l'administration territoriale (manque de véhicules, salaires impayés), la corruption endémique (citée par 82 % des enquêtés), l'impunité des ex-rebelles intégrés dans les forces régulières ou dans l'administration, et l'inefficacité des opérations militaires face à des groupes armés mobiles et bien informés constituent des freins majeurs.

- *Obstacles transfrontaliers.*

L'Ituri partage des frontières poreuses avec l'Ouganda (à l'est) et le Soudan du Sud (au nord). Ces frontières sont régulièrement empruntées pour le trafic d'armes, l'exportation illégale de l'or et le refuge des combattants après les affrontements. Les déplacements massifs de populations (centaines de milliers de déplacés internes et de réfugiés) créent des réservoirs de main-d'œuvre pour les milices et des conflits fonciers lors des retours²⁹.

Ces obstacles sont interdépendants, sans rupture des circuits financiers des groupes armés, sans justice transitionnelle, sans réforme de l'administration et sans coopération régionale, toute intervention de management des conflits restera partiellement inefficace.

3. VERS UN MANAGEMENT INTÉGRÉ DES CONFLITS

3.1. GOUVERNANCE LOCALE MIXTE

Décentraliser les financements vers les chefferies et comités de paix, généraliser les instances mixtes (administration, chef coutumier, femmes, jeunes) sur le modèle de mahagi, et reconnaître officiellement les décisions coutumières après enregistrement auprès de tribunaux de paix.

²⁷ Sur l'impunité en Ituri, voir Human Rights Watch (2021) et International Crisis Group (2023).

²⁸ Rapport d'experts de l'ONU (2025). Voir aussi Le Billon (2001) sur l'économie politique des ressources.

²⁹ OCHA (2025) sur les déplacements en Ituri. Voir aussi IPIS (2023) sur la porosité des frontières.

3.2. REGULATION MINIERE PARTICIPATIVE

Créer des zones minières artisanales négociées (ZMAN) avec reversement d'un pourcentage de la production à un fond local de paix, et lutter contre les filières illégales par des unités spécialisées de police minière et un mécanisme régional de traçabilité de l'or.

3.3. CONDITION POLITIQUE ET MEMORIELLES

Mettre en œuvre une justice transitionnelle (poursuites, réparations, cérémonies de deuil communautaires) et exiger une volonté politique réelle de Kinshasa et des bailleurs pour abandonner les approches top-down.

3.4. Créer des zones minières artisanales négociées (ZMAN)

Face à l'échec des dispositifs de certification actuels, l'institution de zones minières artisanales négociées (ZMAN) est une piste prometteuse. L'État délimite des périmètres avec l'accord des chefs coutumiers et des creuseurs ; en échange, ceux-ci s'engagent à reverser un pourcentage (par exemple 5 %) de la production à un fonds local de paix et à ne pas financer les groupes armés. Une partie des redevances légales (0,3 % du chiffre d'affaires des exploitants) est reversée directement aux entités territoriales de base (chefferies, groupements). Un creuseur de Mongwalu approuve : « On est prêts à accepter des règles, si on est protégés des milices et si on voit où va l'argent »³⁰.

3.5. Lutter contre les filières illégales d'exportation minière

Tant que l'or de l'Ituri pourra sortir librement vers l'Ouganda et le Soudan du Sud, les groupes armés continueront de se financer. Des unités spécialisées de police minière, des campagnes de sanctions contre les commerçants complices et un mécanisme régional de traçabilité de l'or (inspiré du Processus de Kimberley pour les diamants) sont indispensables. Un agent des douanes à Bunia appelle à « des unités spécialisées et des peines plus lourdes »³¹.

3.6. Mettre en œuvre une justice transitionnelle

L'absence de justice transitionnelle crédible entretient le cycle de violence. Des poursuites contre les crimes graves, des réparations pour les victimes et des cérémonies de deuil communautaires (intégrant les rites gola, lewe ou gomo) sont nécessaires pour apaiser les traumatismes collectifs. Un psychologue travaillant avec des ex-enfants soldats en Ituri insiste : « Avant de parler de paix, il faut parler de deuil. Il faut des cérémonies de deuil communautaires, reconnues par tous »³².

3.7. Volonté politique et changement de paradigme

Toutes ces propositions resteront lettre morte sans une volonté politique réelle des autorités congolaises et des partenaires internationaux. Un ancien administrateur de territoire résume le scepticisme général : « On connaît ces solutions depuis vingt ans. Le problème, c'est que Kinshasa ne veut pas perdre le contrôle des mines, et que les bailleurs préfèrent financer ce qu'ils connaissent »³³. L'aide internationale doit passer du « top down » à un véritable partenariat avec les acteurs locaux, en acceptant de financer des pratiques endogènes plutôt que des programmes standardisés.

³⁰ Entretien avec un creuseur, Mongbwalu, mars 2026.

³¹ Entretien avec un agent des douanes, Bunia, mars 2026.

³² Entretien avec un psychologue, Bunia, avril 2026.

³³ Entretien avec un ancien administrateur de territoire (anonyme), Bunia, mars 2026.

3. DISCUSSION ET LIMITES

3.1. Retour sur les hypothèses

Hypothèse principale vérifiée (coordination Etat-informel), Les modèles importés échouent, tandis que les approches intégrant les pratiques coutumières ont un impact positif. H1 vérifiée (adaptation local nécessaire), H2 partiellement vérifiée : (contribution potentielle à la cohésion et à la régulation). H3 vérifier (obstacles structurels puissants) est pleinement vérifiée³⁴.

3.2. Apports théoriques et empiriques

Cette étude contribue à une approche intégrée du management des conflits en articulant trois dimensions habituellement traitées séparément : causes historiques et institutionnelles, logiques économiques d'accès aux ressources, et évaluation des mécanismes de résolution. Elle valide la théorie de la gouvernance hybride (Boege, Mac Ginty)

3.3. Limites de l'étude

Notre recherche présente plusieurs limites. D'abord, l'échantillon, bien que diversifié (90 acteurs), ne permet pas une généralisation statistique ; il s'agit d'une étude qualitative approfondie mais localisée. Ensuite, l'accès aux zones les plus dangereuses (certains secteurs de Djugu contrôlés par la CODECO) a été impossible, ce qui a pu écarter des voix cruciales. Enfin, la dimension temporelle est limitée : nos entretiens ont été réalisés sur une période courte (trois mois).

3.4. Pistes de recherche futures

Plusieurs prolongements sont envisageables : une enquête quantitative à plus grande échelle pour mesurer la cohésion sociale et l'impact des comités de paix ; une étude comparative avec d'autres provinces minières en conflit (Nord-Kivu, Haut-Uele) ; une recherche-action participative impliquant les communautés dans la conception et l'évaluation des programmes ; une analyse des réseaux transfrontaliers de trafic d'armes et de minerais ; et une évaluation rigoureuse des dispositifs de certification (ITSCI, RCI) sur le terrain.

CONCLUSION

Notre étude confirme la fragmentation de l'articulation Etat-communautés, l'inadaptation des modèles importés et le poids d'obstacles structurels.

L'exemple du territoire de Mahagi montre qu'une paix locale est possible lorsque des comités mixtes fonctionnent régulièrement, que les rites de réconciliation inter-ethniques sont maintenus et que l'administration territoriale est présente et à l'écoute. Cet enseignement est précieux : la paix durable en Ituri ne viendra pas d'accords imposés d'en haut, ni d'une énième opération militaire, ni de programmes standardisés conçus à Kinshasa ou à Genève.

La paix se construira au village, sous l'arbre à palabre, avec des comités mixtes où l'État et les communautés dialoguent d'égal à égal. Elle passera par la reconnaissance des rites ancestraux (gola, lewe, gomo), par la mise en place de zones minières négociées qui redistribuent les redevances aux populations, et par une justice transitionnelle qui mette fin à l'impunité des chefs de guerre. Elle exigera une réforme profonde de l'aide internationale, qui doit cesser d'être une « industrie de la paix » pour devenir un véritable partenariat avec les acteurs locaux.

³⁴ Synthèse des résultats des chapitres 2, 3 et 4 du mémoire de Nyaku Aribho (2026).

La paix durable en Ituri est possible, mais elle exige que l'État descende de ses bureaux pour s'asseoir à côté des chefs coutumiers et des creuseurs, autour d'une chèvre partagée.

BIBLIOGRAPHIE

1. Entretien avec un agent des douanes, Bunia, mars 2026.
2. Entretien avec un agent du PNUD (anonyme), Bunia, mars 2026. Sur les effets pervers de l'aide, voir Pole Institute (2022).
3. Entretien avec un ancien administrateur de territoire (anonyme), Bunia, mars 2026.
4. Entretien avec un creuseur, Mongbwalu, mars 2026.
5. Entretien avec un creuseur, Mongbwalu, mars 2026.
6. Entretien avec un déplacé, site de Drodro, mars 2026. OCHA (2025) note la baisse des mariages mixtes à Djugu.
7. Entretien avec un ex-CODECO, Djugu, avril 2026. Les taux de reprise des armes sont analysés par Thinking Africa (2025).
8. Entretien avec un ex-combattant FRPI, Irumu, avril 2026. Voir aussi le rapport d'experts des Nations Unies (2025) sur la collusion entre FARDC et milices
9. Entretien avec un habitant de Djugu, avril 2026.
10. Entretien avec un notable Alur, Mahagi, avril 2026.
11. Entretien avec un notable, Mambasa, avril 2026. Comparer avec Tshumbu Gboro et al. (2022) sur l'efficacité variable des administrateurs.
12. Entretien avec un notable, Walendu Pitsi, avril 2026. Sur la légitimité de la justice coutumière, voir IPIS (2023).
13. Entretien avec un psychologue, Bunia, avril 2026.
14. Entretiens de terrain, mars-avril 2026. Voir aussi Ebuteli (2022) sur le bilan négatif de l'état de siège.
15. Le Billon (2001), ressources naturelles et conflits armés.
16. Lobho Lwa Djugudjugu (1995), Samba Kaputo (1997); Vlassenroot & Raeymaekers (2004); Lemarchand (2009).
17. Mabaya B. (2019) et par des monographies anthropologiques sur la région.
18. Nyaku Aribho, 2026, Les données d'enquête de terrain menée de mars à mai 2026 dans le cadre du mémoire de DEA à l'Université de Kinshasa.
19. OCHA (2025) sur les déplacements en Ituri. Voir aussi IPIS (2023) sur la porosité des frontières.
20. Rapport d'experts de l'ONU (2025). Voir aussi Le Billon (2001) sur l'économie politique des ressources.
21. Rapport d'experts des Nations Unies (septembre 2025), cité par Wembi et al. (2024, p. 3048).
22. rapports d'experts des Nations Unies (2024) sur l'importance économique de l'or à Mongbwalu.
23. Synthèse des résultats des chapitres 2, 3 et 4 du mémoire de Nyaku Aribho (2026).
24. Thinking Africa (2021), Entretien avec un creuseur, Mongbwalu.
25. Vircoulon (2021), bilan critique de l'état de siège en Ituri.
26. Vlassenroot et Raeymaekers ((2004), Les cycles de violence en Ituri et le rôle des ressources minières, ainsi que le rapport d'experts des Nations Unies.